

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 67 (1949)
Heft: 16

Artikel: Inventarisierung der historischen Bauernhäuser
Autor: Schaub, Oskar
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-84039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

den Kreisen ausgeht. Einen umfassenden Versuch dazu scheint die Bewegung «Moralische Aufrüstung» von Caux aus zu verbreiten, wo sich die guten Willens sind aus allen Ländern und Schichten vom einfachen Mann bis zu leitenden Staatsmännern treffen.

Nur auf dem Grunde, der gelegt ist, welcher ist Christus, lassen sich auch die internationalen und die sozialen Fragen wirklich lösen. Und wenn auch Generationen daran noch arbeiten müssen: der Einzelne entscheide sich heute für Christus!»

W. J.

Inventarisierung der historischen Bauernhäuser

Hierzu Tafel 5/6

DK 728.62 (494)

Die Schweizerische Vereinigung für Heimatschutz gewinnt die Uebersicht über die Objekte, die sie schützen will, durch Vertrauensleute, die in den verschiedenen Landesgegenden niedergelassen sind. Sie richten ihr Augenmerk auf die erhaltenswerten Bauten. Leider entgeht aber auf diese Weise noch manches schöne Gebäude und manches Kleinod unserer Landschaft der Pflege durch die Vereinigung. Diese Lücke soll durch eine umfassende Bestandesaufnahme geschlossen werden. Zwar sind schon verschiedene Werke über das Bauernhaus in der Schweiz zusammengestellt worden. Der 1947 aufgehobene Technische Arbeitsdienst Zürich erstellte wertvolle Planaufnahmen der Bauernhaustypen des Kantons Zürich, ausserdem nahm er solche im Bündner- und Glarnerland auf. Das «Bürgerhaus der Schweiz» hält ebenfalls kostliches Kulturgut unseres Bauernstandes fest. Auch in den «Kunstdenkmalen der Schweiz», die von der Gesellschaft für schweizerische Kunstgeschichte herausgegeben werden, ist das Bauernhaus vertreten. Man hat sich jedoch meistens auf die Spitzenleistungen bäuerlicher Baukunst beschränkt und dabei die einfachen aber typischen Formen unberücksichtigt gelassen, obwohl auch diese Objekte für die Entwicklungsgeschichte der Häuser wertvolle Quellen bilden.

Die «Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde» schuf eine Organisation, in der alle interessierten Kreise vertreten sind und die als «Aktion Bauernhausforschung» eine umfassende Aufnahme unserer Bauernhäuser vorsah. Ausser den eigentlichen technischen und photographischen Aufnahmen sollten die siedlungstopographischen Gesichtspunkte betrachtet und die terminologischen Eigenheiten untersucht werden, um so eine umfassende und abgeschlossene Publikation zu schaffen. Leider musste diese wertvolle Kulturarbeit auf spätere Zeiten verschoben werden, weil heute keine Subventionen von Bund, Kantonen und Gemeinden erreichbar sind. Es ist schade, dass in unserm mit Baudenkmalen so reich gesegneten Land das Geld zur Erhaltung dieser historischen Bauten fehlt.

Der Heimatschutz hat sich nun die Aufgabe gestellt, die Lösung mit seinen Mitteln zu suchen. Dorfinventare sollen erstellt werden. Im Kanton Zürich begann diese Arbeit im Bezirk Affoltern a. A. Dieser Kantonsteil wurde in zehn bereits abgeschlossenen Bänden behandelt, die rd. 500 Photographien, Grundrisszeichnungen, Schnitte und Details enthalten. Der Bezirk Horgen wird gegenwärtig bearbeitet. In Baselland ist die Arbeit beendet; Bern und Zug sind in Vorbereitung.

Die Arbeit der Bearbeiter beginnt mit dem Studium der bestehenden Archive. Bereits vorhandenes Material wird dem Inventar einverlebt. Dann wird die Landschaft zu Fuss oder mit dem Rad nach einem vorher gefassten Plan durchkreuzt



Bild 3. Haus in Affoltern am Albis (städtischer Einfluss)



Bild 4. Bauernhaus im Ober-Albis. Wohnteil Blockbau, Giebel Riegelbau

und Ausschau nach wertvollen Objekten gehalten, die später eingehend besichtigt, photographiert, gezeichnet und beschrieben werden. Leider sind sehr viele Häuser im Innern modernisiert worden, wertvolles Mobiliar wurde verschleudert. Manch ein Objekt konnte der Schreibende durch rechtzeitige Beratung des Besitzers noch vor der Verschandelung bewahren.

Dieses gross angelegte Werk wird vorläufig nur als Manuskrift in vier Exemplaren erstellt: Text in Maschinenschrift, Zeichnungen in Heliographie, Vergrösserungen und Kontaktkopien der kleinformativen Originalphotos, alle sauber beschriftet, das Ganze gebunden. Jeder Band enthält ausser der Wiedergabe der Einzelobjekte eine kurze Dorfchronik, ein Quellenverzeichnis, das Häuserverzeichnis, in dem Angaben über den Besitzer, die Lage, die Giebelstellung und Vermerke über den Stil und die Details niedergelegt sind. In einem Uebersichtsplan der Gemeinde sind die Objekte eingetragen. Die Bände stehen an folgenden Orten: Einer bei der Schweiz-Vereinigung für Heimatschutz, einer im Archiv für historische Kunstdenkmäler der Schweiz im Landesmuseum, Zürich, einer beim Kant. Hochbauamt in Zürich und einer beim Verfasser. Die Abbildungen dieses Heftes sind wiedergegeben aus einem solchen Band.

Auf Grund all dieser genauen Aufzeichnungen wird es möglich sein, eine Uebersicht über das noch vorhandene, bäuerliche Kulturgut zu gewinnen und dieses durch die Schweizerische Vereinigung für Heimatschutz vor dem Abbruch oder der falschen Renovierung zu bewahren. Es braucht viel Liebe und Ausdauer zur Sache, die Arbeit aber ist schön

und von grossem Nutzen. Mögen doch recht viele Baufachleute mithelfen, die unserm Volke anvertrauten Zeugen vergangener Baukunst zu erhalten und dazu beitragen, die edlen Bestrebungen des Heimatschutzes zu unterstützen.

Oskar Schaub

Construire pour les yeux

DK 628.972

Par F. WOLFF-CAMMAERTS, ingénieur civil A. I. Br., attaché au Bureau d'Ingénieurs G. Gombert, Bruxelles

Chez la plupart des personnes, le signe de fatigue le plus évident est que les paupières se ferment. La fatigue porte le plus généralement sur la vue. On voit aussi fréquemment des personnes ne porter des lunettes que lorsqu'elles sont fatiguées, lorsque leur état de santé laisse à désirer, ou lorsqu'un effort visuel considérable leur est demandé. Presque personne ne s'avise que l'éclairage dans les lieux de travail ou de séjour est souvent bien plus néfaste pour les yeux, en lui-même, que les autres sources de fatigue visuelle que l'on a l'habitude de prendre en considération.

Quelles sources de fatigue anormale et évitable peut-on rencontrer? 1. Un éclairage naturel défectueux. 2. Un éclairage artificiel défectueux en qualité ou en quantité. 3. Une réflexion inadéquate de la lumière par les locaux eux-mêmes. 4. Une réflexion inadéquate de la lumière par les objets et par l'équipement.

On construit en veillant beaucoup au plaisir des yeux, tant en ce qui concerne l'aspect extérieur qu'intérieur du bâtiment (qu'il soit industriel, administratif, d'habitation, récréatif, etc.). Pour les premiers surtout, où de nombreuses personnes passent une grande partie de leur existence, l'architecte a-t-il toujours en mains tous les éléments qui lui permettent d'assurer que les yeux des occupants futurs seront protégés au maximum? Et cela ne dépend-il pas aussi beaucoup du chef d'exploitation?

1. Les sources d'éclairage naturel sont celles que l'architecte maîtrise le mieux et que l'on ne pourra guère modifier par la suite, si ce n'est par des stores ou rideaux, ou par la construction ou le revêtement extérieur des bâtiments très voisins. On pourra aussi faire varier le type de verre utilisé pour les fenêtres et rendre l'éclairage plus ou moins diffus. Si la lumière naturelle est perçue trop directement, des fenêtres trop grandes peuvent être un excès. Comment le personnel sera-t-il orienté? S'il ne perçoit que de la lumière réfléchie, cas le plus normal et fréquent, nous sommes ramenés aux problèmes 3^e et 4^e ci-dessous.

2. L'éclairage artificiel présente le danger principal d'être habituellement calculé et disposé d'après des mesures faites à l'aide d'un Luxmètre. Or cet instrument mesure ce que percevrait un œil regardant vers le haut: position rare pour un œil au travail.

Le danger de l'éblouissement est le principal à éviter. On y remédie couramment par l'éclairage indirect. Mais celui-ci ne convient déjà plus si le plafond est vitré, ou s'il faut voir en relief (vue plastique) des objets dont les trois dimensions se perçoivent ou se différencient naturellement peu. Un autre danger lié à l'éclairage artificiel est d'ordre qualitatif: il peut être de diverses couleurs, surtout par emploi de tubes fluorescents, et les impressions résultant de lumières trop roses ou jaunes (couleurs chaudes) ou de lumière trop bleue (couleur froide) sont d'ordre physiologique, sensibles à la grande majorité des êtres humains.

3. Ces influences peuvent être directes (aspect du teint — effet psychologique — effet physiologique sur le pouls, les réactions nerveuses) ou indirectes, par la réflexion de la lumière par les parois.

Dans le domaine du bâtiment d'habitation, la tendance actuelle en Suisse consiste indiscutablement à employer très généralement le blanc et les teintes extrêmement voisines, très claires et très pales, ainsi que le métal nu, comme éléments architecturaux. La même tendance se constate dans la construction d'immeubles commerciaux, administratifs et industriels. Or les couleurs très claires sont des sources générales d'éblouissement et les teintes très neutres négligent l'utilisation toujours possible d'influences d'ordre émotif, généralement inconscientes, et communes à la majorité des hommes et des femmes. La réalisation d'ensembles très propres, très sobres, justifie-t-elle ces tendances? Il est très probable qu'un mouvement pendulaire fera reprendre en considération un plus large emploi des éléments colorés.

De nombreuses études ont été faites à ce sujet, d'un point de vue pratique et matériel, aux Etats-Unis, principalement à la suite des travaux entrepris depuis 15 ans dans ce domaine par F a b e r B i r r e n. Voici un cas précis qui nous a été cité: c'est celui d'une des organisations officielles chargées de la construction et de l'exploitation des logements du personnel des administrations pendant la guerre. Les logements de cet organisme avaient fait l'objet de tant de critiques qu'une intervention eut lieu à ce sujet au Congrès. Une étude rationnelle des couleurs fut faite et les logements furent «mis en couleur» selon un plan qui tenait compte des goûts moyens, des caractères des habitations et de la région, de l'exposition, etc. Peu après cette transformation, le taux d'occupation des logements ainsi «conditionnés» dépassait ceux de toutes les autres organisations d'habitants!

Ce problème fut, du reste, examiné dans le cadre d'une étude entreprise par un groupe belge envoyé aux Etats-Unis en 1946 et dirigé par l'architecte H. van Kuyck, afin d'apporter à la reconstruction en Belgique le fruit des expériences américaines. Si certains goûts américains ne peuvent pas être imposés en Europe, il y a néanmoins des considérations, basées sur des faits physiologiques, qu'il est bon de ne pas perdre de vue.

Plus les murs sont blancs (ou gris), plus la lumière réfléchie est de couleur identique à la lumière émise. Inversément, on peut corriger ou modifier ces influences, principalement par la couleur des murs. Ceux-ci représentent souvent une surface importante, qui non seulement renvoie de la lumière pour éclairer le local, ce que l'on cherche à utiliser au maximum, mais aussi constitue un champ visuel important, au niveau normal du regard, et sur lequel l'œil peut chercher à se reposer. Une teinte trop claire, dès lors, fatiguera, éblouira, et, s'il s'agit d'un lieu de travail, retardera de ce fait la vision précise et importante d'objets plus foncés.

Comme on regarde rarement vers le haut, tout ce qui est plafond, charpente supérieure, voûte, etc., peut être pratiquement blanc afin de réfléchir le maximum de lumière vers la face supérieure (que l'œil doit regarder) de tous les objets qui se trouvent dans le local. Dans un lieu de travail, il faut que ces objets soient à peu près aussi clairs que les parois: la partie supérieure de celles-ci devrait absorber au moins 30 à 40 % de la lumière, et la partie inférieure en général plus de 50 %. Le sol lui-même ne doit provoquer trop de contrastes ni dans l'un ni dans l'autre sens, dès qu'il s'agit d'un lieu de travail où une telle diversion réduirait le confort au travail et la concentration de l'attention autour de celui-ci. Dès qu'on aura moins de contrastes, on verra mieux avec moins de Lux.

4. Enfin, tout ce qui est mobilier, équipement, appareillage, peut concourir à créer cette ambiance confortable en étant également dans des tons moyens, réfléchissant 30 à 40 % de la lumière incidente, mais sans couleurs trop vives qui, dès qu'elles ont leur effet multiplié par l'importance de la surface recouverte, distrairaient trop dans un lieu de travail.

Chaque couleur, chaque intensité, doit être prise en considération lorsqu'on recherche le meilleur effet sur l'organisme. Nous avons décrit ailleurs¹⁾ leur emploi rationnel pour réduire la fatigue, diminuer la fréquence des accidents, et augmenter la qualité et le rendement de la production. On peut se servir de ces effets pour la vie courante aussi bien que pour les lieux de travail — avec des teintes moins atténues souvent, puisqu'elles couvrent en général de plus petites surfaces, et qu'un effet distrayant est, chez soi, plus souhaitable parce qu'il repose et détend. Pour mettre des personnes ou des meubles en évidence, chez soi, des teintes douces assez sombres sont favorables; l'œil est attiré par les parties les plus claires de la chambre, donc par les personnes ou les objets — non par les murs.

Il est certain que l'effet de la couleur a été reconnu de longue date, et qu'il ne s'agit pas d'une invention toute nouvelle. Mais on en avait fait un usage de plus en plus discret, l'esthétique architecturale²⁾ évitant les excès afin de satisfaire les goûts les plus raffinés, et l'éclairage étant trop souvent considéré comme ayant pour seul but d'obtenir un nombre de lux qui batte tous les records.

¹⁾ voir: «Industrielle Organisation» 1948, Nr. 5, et «Bulletin SEV» 1949, sous presse. Cfr. aussi P. Silberer: Licht, Farbe, Leistung, «Ind. Org.» 1948, Nr. 9.

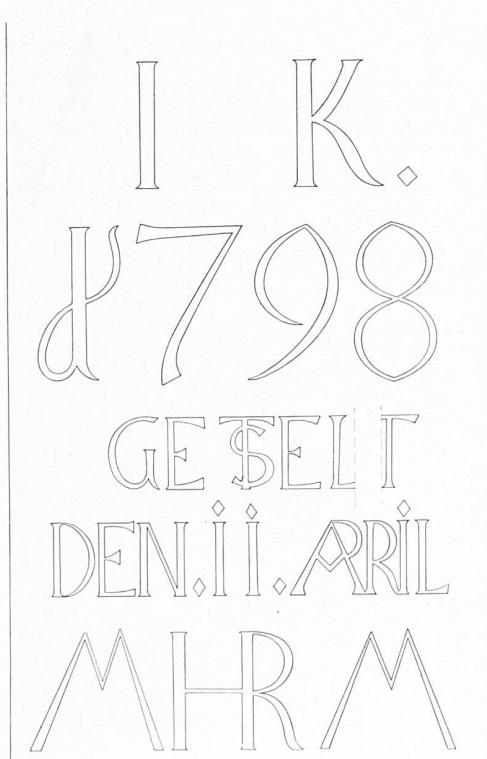
²⁾ voir: A. Roth: Farbe als architektonisches Ausdruckselement, «Werk» 1949, No. 2.



SBZ

Ständerhaus in Mettmenstetten, Kt. Zürich

Unten: Gekerhte Inschrift und Fensterdetail



SBZ



Riegelhaus in Rifferswil, Bezirk Affoltern

S.B.Z.



Schweikhof, Gemeinde Hausen am Albis. Kombinierter Riegel- und Blockbau

S.B.Z.